

## NOTE DE RENTREE 2023-2024

L'équipe enseignante de l'école élémentaire « Le Chevré » souhaite une bonne rentrée à tous les élèves et leurs parents.

### **PRESENTATION DE L'EQUIPE**

A ce jour, les élèves de l'école se répartissent ainsi :

- 1 - CP: Mme GUEGUEN
- 2 - CP : Mme MICHEL
- 3 - CP: Mme FETIS
- 4 - CE1 : Mme ANDRE
- 5 - CE1 : Mme MEUDEC / Mme GIRARD
- 6 - CE1-CE2 : Mme FOULE
- 7 - CE2: Mme SAULEAU / Mme GUILLERME
- 8 - CE2 : Mme DUNIACH
- 9 - CM1 : M. TALVA / Mme GIRARD
- 10 - CM1 : Mme HELLEC
- 11 - CM2 : M. JARNOIN
- 12 - CM2 : Mme RUELOU

Directeur : Mr LE ROUX

Des AESH seront présents dans l'école en accompagnement de certains élèves.

### **ASSURANCE SCOLAIRE.**

Les élèves de l'école vont participer, tout au long de l'année, à des sorties sportives, culturelles ou éducatives. L'assurance est obligatoire pour toutes les sorties qui dépassent les horaires de l'école. Vous pouvez choisir l'assureur en toute liberté. Vous pouvez souscrire un contrat avec une assurance scolaire ou auprès de votre compagnie d'assurance habitation, par exemple. Dans tous les cas, vérifiez qu'il prévoit la « GARANTIE INDIVIDUELLE ACCIDENT ». Je vous prie de me fournir une attestation d'assurance pour chacun de vos enfants le plus rapidement possible et au plus tard pour le **15 septembre 2023**.

### **HORAIRES/ DATES VACANCES**

Horaires de l'école :

Lundi - mardi - jeudi et vendredi : 8H30 – 11 H 45 /14h 16h.

Mercredi matin : 9H -12H.

Les enfants sont accueillis dans les classes 10 minutes avant le début des cours.

Vacances d'automne : du samedi 21 octobre au lundi 6 novembre 2023

Vacances de Noël : du samedi 23 décembre 2023 au lundi 8 janvier 2024

Vacances d'Hiver : du samedi 24 février au lundi 11 mars 2024

Vacances de Printemps : du samedi 20 avril au lundi 6 mai 2024

Pont de l'Ascension : du mercredi 8 mai 2023 après les cours au lundi 13 mai 2023

Vacances d'Été : samedi 6 juillet 2024

## **ENTREES-SORTIES**

Attention : Les entrées des élèves se font place Françoise Dolto.

Tout engin à roues est interdit dans l'enceinte de l'école. Il est demandé aux parents de veiller au respect des horaires et à la tenue vestimentaire correcte de leurs enfants qui doit être adaptée aux activités et à la météorologie. De même, afin de garantir une plus grande sécurité au niveau des sorties de l'école, les enseignants accompagneront leur classe jusqu'au portail de la place Dolto (côté maternelle). Les enfants qui ne mangent pas à la cantine sont accueillis à partir de 13H30 jusqu'à 13H50 par le service péri-scolaire et ensuite par les enseignants de 13H50 à 14H00.

Dans le cadre du plan Vigipirate, le portail donnant sur la place Françoise Dolto est fermé à clé après 8H30. En cas de retard d'un élève, l'élève doit alors rentrer classe en se présentant à l'entrée principale de l'école (côté terrain de sport).

## **ABSENCES RETARDS**

ART 4-La loi du 22 Mai 1946 fait obligation aux parents de faire connaître les motifs d'absence de leur enfant aux enseignants. Merci de prévenir l'école et l'enseignant dès la première demi-journée d'absence en contactant l'école soit par téléphone, soit par mail.

Tel: 02 99 62 24 26

Mail: [ecole.0350103X@ac-rennes.fr](mailto:ecole.0350103X@ac-rennes.fr)

Retards: Le directeur devra signaler chaque mois aux autorités académiques les retards répétés ainsi que les élèves dont l'assiduité est irrégulière, c'est-à-dire ayant manqué la classe sans motif légitime ni excuses valables au moins quatre demi-journées dans le mois. Nous vous demandons votre ponctualité.

Pour toute question urgente, et de dernière minute, relative au péri-scolaire (cantine, étude...), il est préférable de vous adresser aux services de la mairie qui transmettront ( n° mairie 0299043000).

## **APC**

Certains enfants pourront bénéficier d'un temps d'APC (aide pédagogique complémentaire), qui aura lieu sur le temps de pause méridienne ou après la classe. Ce temps sera soumis à l'autorisation des parents.

## **EPS**

Pour le sport, les élèves doivent apporter un sac avec des chaussures de sport propres, qu'ils réserveront pour le sport en salle, et qui sera gardé à l'école dans la mesure du possible.

## **FOURNITURES SCOLAIRES**

Les parents veilleront régulièrement à l'état des affaires de leurs enfants, et à ce que rien ne manque dans leur cartable. Les livres de bibliothèque doivent également faire l'objet de soins attentifs.

## REUNIONS DE RENTREE

Une réunion d'information sur le déroulement de l'année (programme, organisation...) sera organisée dans les différentes classes. Les enseignants vous donnent rendez-vous dans la cour de récréation au niveau du préau.

7/09 17h45	12/09 18h	25/09 18h
Classes de CP	Classes de CM1 et CM2	Classes de CE1,CE2 et CE1-CE2

## LIAISON ECOLE FAMILLES

Elle se fera par le biais du cahier de liaison, de l'agenda de votre enfant, ou de toute autre application numérique indiquée par l'enseignant. Vous pourrez, par exemple, y écrire vos demandes de rendez-vous.

Afin d'économiser du papier, toutes les notifications administratives vous parviendront par courrier électronique. Je vous demande de bien vouloir vérifier régulièrement tous les messages qui vous seront adressés.

Certaines classes fonctionnent avec l'agenda coopératif de l'OCCE.

## SERVICES PERISCOLAIRES

La commune propose des TAP (cf dossier de rentrée scolaire fourni par la Ville, avec fiches d'inscription).

Un restaurant scolaire, une étude surveillée ainsi qu'un service de garderie sont assurés par la municipalité (prendre contact avec la mairie).

Les inscriptions se font via le portail famille auprès de la mairie. Tout événement concernant la restauration doit être signalé par ce moyen.

## ELECTION DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES

Les parents qui le souhaitent peuvent devenir représentants des parents d'élèves. Les modalités seront communiquées aux familles ultérieurement.

Cordialement.

Pour l'équipe enseignante Mr Le Roux.